

et, en cas de déficit d'exploitation, le solde sera obtenu de la façon habituelle, c'est-à-dire au moyen d'un crédit. Le bill pourvoit à la vérification des comptes et à la préparation d'un rapport annuel.

Au cours du débat sur la résolution, plusieurs députés, notamment le chef de l'opposition, ont déclaré qu'il serait bon de déferer le projet de loi à un comité. La question m'est indifférente. Si la Chambre estime qu'il est préférable de soumettre la mesure à un comité, je me rendrai volontiers à son désir. Une fois terminé le débat tendant à la deuxième lecture, je proposerai, si la motion est adoptée, que le bill soit déferé au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes, si tel est le désir de la Chambre.

M. Howard C. Green (Vancouver-Quadra): Vu que le bill doit être soumis à l'examen d'un comité, il n'est guère besoin de l'étudier ici dans tous ses détails. L'opposition officielle ayant demandé que le projet de loi fut déferé à un comité, nous sommes contents de voir que le ministre y a consenti. Il est particulièrement important d'agir ainsi, car il y a probablement beaucoup à dire au sujet de cette mesure. En dépit des longues explications que le ministre nous a fournies, il lui sera probablement difficile, comme à d'autres d'ailleurs, de donner tous les détails à la Chambre. En outre, le sujet paraît fort complexe et très technique. Nous croyons donc que le projet de loi mérite d'être scruté à fond par un comité.

Nous reconnaissons aussi que le comité tout désigné pour s'en charger est celui des chemins de fer, canaux et télégraphes. L'État gère déjà les lignes télégraphiques et nous pouvons en conclure que cette dernière question sera déferée à ce comité, attendu que ce projet de loi, visant les télécommunications, cadre bien avec les attributions de ce comité.

Certains aspects de la mesure proposée nous touchent de près. J'en examinerai quelques-uns brièvement. En premier lieu, le Canada a, semble-t-il, signé il y a quatre ans un accord avec les autres pays du Commonwealth sur cette question. L'accord devrait faire l'objet d'un examen soigné. Puisque nous avons signé un traité, il nous incombe de voir à ce que les termes en soient respectés. Cet après-midi, le ministre a dit que des considérations d'ordre stratégique avaient, entre autres raisons, motivé cette ligne de conduite. Si tel est le cas, il importe d'autant plus que la Chambre s'en tienne à l'entente conclue il y a quelques années.

Le ministre n'a pas donné beaucoup de précisions sur la commission qu'on doit constituer, commission qui groupera toutes les nations du Commonwealth. Si j'ai bonne mémoire, elle portera le nom de commission

[L'hon. M. Chevrier.]

des télécommunications du Commonwealth. Chaque pays y sera représenté par un membre. Le comité devrait examiner avec soin les attributions de la commission. On a dit qu'elle s'occuperait de fixer le tarif. Lors de l'examen de la proposition précédant le bill, le député de Cariboo (M. Murray) a appelé l'attention de la Chambre sur le tarif élevé des communications trans-Pacifique. C'est une question que le comité devrait étudier avec soin. Car la commission de télécommunications du Commonwealth aura, semble-t-il, le pouvoir d'établir le tarif et aussi de régler un tarif trop élevé.

On a fort peu parlé des rapports qui existent entre la nouvelle société de la couronne, la commission des télécommunications du Commonwealth et les États-Unis. Il semble que le très honorable M. Ilsley a fait une déclaration à ce sujet, le 8 novembre 1945. Il y a fait mention de conférences tenues entre les États-Unis et les services de télécommunications du Commonwealth britannique. Le ministre des Transports (M. Chevrier) n'en a fait nulle mention au cours du débat de l'autre jour ni dans ses observations cet après-midi.

L'hon. M. Chevrier: Oh! oui. Au cours du débat sur la résolution, j'ai mentionné, sans entrer dans les détails, la visite de lord Reith, président de la commission des télécommunications du Commonwealth, aux divers pays du Commonwealth; j'ai mentionné aussi la conférence d'Australie, et, enfin, la conférence sur les télécommunications tenue à Londres.

M. Green: Le ministre n'a pas saisi le sens de mes paroles. Je parle d'une conférence entre les États-Unis et la commission des télécommunications du Commonwealth britannique qui a eu lieu...

L'hon. M. Chevrier: Aux Bermudes.

M. Green: En novembre 1945. On ne nous a pas encore parlé des relations qui existent avec les services de télécommunications des États-Unis. C'est là une question qu'une commission parlementaire devrait étudier à fond. On n'a rien dit, ou fort peu, du mode de fonctionnement. Par exemple, le ministre, vient de signaler que la nouvelle société ne s'occupera aucunement des câbles. Qui se chargera de leur entretien? On devrait nous en faire part. C'est important, surtout à l'égard du Pacifique où le câble est si long. Je ne sais trop, d'après les déclarations, si c'est la *Cable and Wireless Limited* qui s'occupera de l'entretien...

L'hon. M. Chevrier: Oui.